

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-dessous

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

pour AJ **1 2** mois

CHIRURGIEN-DENTISTE COLLABORATEUR

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		250 Adhérents												Code activité pour les praticiens médicaux	
Nature de l'activité (1)															
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL					
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW		Non assujetti à la TVA				AT	✓				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	✓	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP					Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)					DA										

2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)	AA	179 575	104,13 %
R	2	Débours payés pour le compte des clients (2)	AB		
E	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)	(3)	AC	7 119 4,13 %
C	4	Montant net des recettes (Recettes moyennes par salarié : 2 399 €)	AD	172 456 100,00%	
E	5	Produits financiers (4)	AE		
T	6	Gains divers (5)	AF	1 003 0,58 %	
T	7		AG	173 459 100,58 %	

3	8	Achats (6)	BA	24 357	14,12 %
D	9	Frais de personnel	BB	2 451	1,42 %
E	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	BC	1 418	0,82 %
P	11	Taxe sur la valeur ajoutée	BD		
E	12	Impôts et taxes (8)	JY	338	0,20 %
N	13	Contribution économique territoriale	BS	1 137	0,66 %
S	14	Autres impôts	BV	4 696	2,72 %
S	15	(9) Contribution sociale généralisée déductible	BF	2 677	1,55 %
D	16	Loyer et charges locatives	BG	46 990	27,25 %
E	17	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)	BW	40 581	
N	18	Entretien et réparations	1 420	0,82 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs
S	19	Personnel intérimaire	93	0,05 %	
P	20	Petit outillage (11)	1 418	0,82 %	
O	21	Chauffage, eau, gaz, électricité	143	0,08 %	
F	22	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)	2 791	1,62 %	
E	23	Primes d'assurances	540	0,31 %	Total : Transport et déplacements
S	24	Frais de véhicules (12)	3 023	1,75 %	
S		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...			
I			848	0,49 %	
O	25	Autres frais de déplacements (voyages...)			
N		Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires	BT	13 709
N			BZ	1 619	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite
E				BU	48
L	26				
E	27	Frais de réception, de représentation et de congrès	1 712	0,99 %	Total : Frais divers de gestion
S	28	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone	1 024	0,59 %	
P	29	Frais d'actes et de contentieux	47	0,03 %	
O	30	Cotisations syndicales et professionnelles	BY	680	0,39 %
F	31	Autres frais divers de gestion		1 204	0,70 %
E	32	Frais financiers (14)			
S	33	Pertes diverses (15)			
				TOTAL (lignes 8 à 32)	BR 114 735 66,53 %

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

CHIRURGIEN-DENTISTE COLLABORATEUR

N° SIRET

250 Adhérents

4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)						CA	58 724	34,05 %	
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	35	Plus-values à court terme (16)						CB			
	36	Divers à réintégrer (17)						CC	212	0,12 %	
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	64	0,04 %	
	38							CE	TOTAL (ligne 34 à 37)	59 000	34,21 %
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
	40	Frais d'établissement (19)						CG	1		
	41	Dotation aux amortissements (20)						CH	1 759	1,02 %	
	42	Moins-value à court terme						CK	23	0,01 %	
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	74	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	1 528	0,89 %
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 409	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	42			
		dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO					
		dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ					
44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM	836	0,48 %		
45							CN	TOTAL (lignes 39 à 44)	4 146	2,40 %	
46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	54 854	31,81 %		
47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :						CX			
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :						CY			
		dans montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :						CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :						AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)										
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)	(2)			Type de carburant (3)						
	T	X				8 158					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035											
							A		B		